

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 2405

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 7

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de celles qui sont »

les mots :

« des prescriptions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.